

Les aides à la mobilité internationale et engagement humanitaire



A) Les aides françaises et européennes

1. [Bourses de mobilité étudiante](#) : Ces bourses sont destinées aux étudiants souhaitant effectuer une partie de leurs études à l'étranger. Elles peuvent être offertes par les établissements d'enseignement, les régions, les départements ou des organisations nationales.
2. [Programme Erasmus+](#) : Ce programme de l'Union européenne offre des opportunités de mobilité en Europe pour les étudiants, les apprentis, les enseignants et les jeunes professionnels. Il couvre diverses activités telles que les stages, les échanges universitaires et les volontariats.
3. **Volontariat international** : Les jeunes peuvent participer à des missions de volontariat à l'étranger via des programmes tels que le [Service Volontaire Européen \(SVE\)](#) ou le [Corps Européen de Solidarité \(CES\)](#). Ces programmes offrent souvent une indemnité financière, un logement et une assurance.

B) Les aides spécifiques par région

1. Auvergne-Rhône-Alpes

- [La bourse pour la mobilité internationale](#) s'adresse aux étudiants et apprentis du supérieur en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle permet d'effectuer une période de formation ou de stage à l'étranger dans le cadre du diplôme préparé.

Montant : 95 € par semaine.

2. Bourgogne-Franche-Comté

- [Aides aux projets \(Clap / Energie Jeune\)](#)

Pour tous les jeunes de – de 30 ans ayant un projet (hors projets s'inscrivant dans le cadre d'un parcours scolaire et/ou professionnel) peuvent être accompagnés par un professionnel et obtenir du prêt de matériel ou une aide financière.

Montant : jusqu'à 1000 euros

- [Bourse Dynastage](#)

Pour les étudiants partant effectuer un stage à l'étranger d'une durée de 2 semaines à 6 mois.

Montant : compris entre 55 € et 2 280 €.

3. Bretagne

- [Bourse « Jeunes à l'international » – Lycéens professionnels et élèves des formations sanitaires et sociales](#)

Cette aide vise à favoriser la mobilité internationale des jeunes lycéens professionnels et des élèves des formations sanitaires et sociales scolarisés dans un établissement breton en les accompagnant dans leur projet de stage professionnel à l'étranger.

Montant : Bourse forfaitaire de 460 €, quelle que soit la durée et la destination de la mobilité.

- [B-Mouve – Bretagne Mobilité Ouverture Vers l'Europe](#)

Cette aide vise à permettre aux élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales de réaliser des stages ou des séjours d'études en Europe, aux personnels des établissements



de se former ou d'enseigner chez leurs partenaires européens ou d'accueillir des professionnels européens.

Montant : de l'aide dépend du profil des bénéficiaires.

- [Bourse JALI de la Région Bretagne](#)

Jeunes à l'international (JALI) est une bourse individuelle régionale visant à soutenir à la mobilité internationale des jeunes bretons : projets de stages ou de séjours d'études des lycéens des filières professionnelles, des apprentis ou des étudiants, en BTS-DUT, en Master et en formation sanitaire et sociale.

Montant : 460 € quelle que soit la durée et la destination de la mobilité.

- [La bourse Zellidja, départ en solo](#)

Les bourses de voyages Zellidja sont attribuées aux jeunes âgés de 16 à 20 ans, ayant élaboré un projet individuel avec un budget limité sur un thème et dans un pays qu'ils ont choisi.

Montant : jusqu'à 900€.

- [ABM \(Aventure du Bout du Monde\)](#)

Bourse de voyage pour aider un jeune de 18 à 30 ans, ou un petit groupe de jeunes (3 au maximum), à réaliser un projet de voyage original, hors cadre d'études, sur un sujet et dans un pays de son choix, pour une durée minimale d'un mois.

4. Centre-Val de Loire

- [Le dispositif Mobi centre](#)

Avec le dispositif Mobi-Centre, la Région accompagne la mobilité internationale des étudiants, laquelle leur apporte de nombreux atouts sur le plan académique, culturel, personnel et professionnel. Elle favorise l'ouverture d'esprit, le développement des compétences et la compréhension interculturelle, tout en offrant des opportunités de réseautage.

Mobi-Centre est une aide destinée à tous les étudiants inscrits en formation initiale et scolaire en région Centre-Val de Loire qui souhaitent réaliser un stage ou une période d'étude à l'étranger dans le cadre de leur cursus d'études.

Montant : Les étudiants non bénéficiaires d'une autre aide que Mobi-Centre reçoivent une aide au départ de 250 € à laquelle s'ajoute une aide mensuelle de 250 €.



5. Corse

- [Les bourses « Mobighjovani »](#)

Cette aide financière vise à couvrir les frais non pris en charge dans les différents programmes de mobilité internationale afin de supprimer l'obstacle financier pour un jeune résidant en Corse et désireux de tenter une expérience à l'étranger. Au terme de son projet de mobilité, le ou la bénéficiaire s'engage à devenir « Ambassadeur de la mobilité internationale » auprès des jeunes. Le montant de la bourse pourra être majoré au regard des coûts exceptionnels induits par le projet de mobilité pour tous les jeunes en situation de handicap.

Montant : 300 €

6. Grand Est

- [L'aide à la mobilité internationale de l'université de Lorraine](#)

Ces aides sont réservées aux étudiants hors césure qui ne sont éligibles ni à une bourse de mobilité internationale sur critères sociaux ni à une allocation ERASMUS+ Elles permettent de participer au financement des stages non rémunérés, ou rémunérés à hauteur de 400€/mois au maximum, effectués en Europe et à l'international.

- [Les bourses de mobilité Rotary](#)

La Fondation Rotary est une organisation mondiale de décideurs, organisée en clubs. Sa mission est à la fois humanitaire et internationale. La fondation Rotary offre plusieurs bourses de mobilité aux étudiants mais le parrainage par un Rotary-Club est obligatoire.

7. Hauts-de-France

- [Bourses de mobilité internationale MERMOZ](#)

La bourse Mermoz a pour objectif d'aider les étudiants :

- Effectuer un stage au sein d'une entreprise ou d'un autre organisme du type ONG, association
- Suivre à l'étranger un parcours de formation dans un établissement d'enseignement supérieur
- Bénéficier d'une expérience dans un laboratoire de recherche à l'étranger, contribuant ainsi à améliorer la formation à/et par la recherche.
- Renforcer ou initier des collaborations entre établissements en région et à l'étranger



- Développer le rayonnement de la région à l'international.

Montant : 400 € par mois, soit 92,40 € par semaine, pour un stage, un séjour d'études ou de recherche ; ce montant diminue progressivement selon le quotient familial jusqu'à 0 € par semaine.

8. Île-de-France

Un séjour à l'international durant l'année universitaire, d'une durée comprise entre 1 et 10 mois maximum, dans le but de réaliser un stage ou une période d'études à l'étranger (toutes destinations excepté les collectivités et départements d'outre-mer) et dans le cadre d'un accord inter-établissements (partenariat entre établissements d'enseignement, convention avec un organisme public ou privé).

Montant : L'aide régionale est comprise entre 250€ et 450€ maximum par mois.

9. Normandie

- [Pass Monde Etudes Supérieures](#)

Cette aide individuelle, allouée par la Région Normandie, est un appui financier aux projets de mobilité internationale à l'étranger et vient en complément soit d'autres aides et/ou de l'apport du bénéficiaire.

Peuvent bénéficier du Pass Monde études supérieures les apprenants suivants, disposant d'un foyer fiscal sur les revenus normand étudiants ; apprentis ; jeunes en contrats de professionnalisation ; stagiaires de la formation professionnelle.

Montant : le forfait de départ s'élève à 200 euros pour les mobilités dans des pays du programme Erasmus + et 400 euros pour les autres destinations, auxquels s'ajoutent 40 euros par semaine pour une durée maximale de 26 semaines (soit 6 mois).

10. Nouvelle-Aquitaine

- [Bourse à la mobilité internationale de la région](#)

Les bourses de mobilité dans la région Nouvelle-Aquitaine s'adressent tant aux lycéens, aux apprentis qu'aux étudiants du supérieur. Toutefois, l'aide octroyée peut différer selon la



situation de l'élève ou de l'étudiant en fonction de ses critères sociaux et de ses conditions de ressources.

La région soutient les stages obligatoires des programmes BAC PRO et BEP, les séjours linguistiques et professionnels dans les lycéens et les séjours de formation en CFA Apprentis (Centre de formation en apprentissage).

Montant : l'aide de la Région sera apportée sous la forme d'une enveloppe régionale maximale de 3 600 € pour les non boursiers et 4 000 € pour les boursiers, dans laquelle puiser à l'occasion de chaque mobilité et pour l'ensemble du parcours de formation des apprenants, jusqu'au niveau Master 2 inclus.

- « **Aquitaine Cap Mobilité** »

- 80 % de cette bourse est accordée principalement sur critères sociaux, mais il n'est pas nécessaire d'être boursier du CROUS. Les 20 % restant s'adressent à des étudiants qui se rendent dans des régions ciblées spécifiquement dans le cadre de politiques de coopération internationale par leur établissement, dont la liste est disponible en ligne ;
- les séjours doivent être de trois à neuf mois ;
- elle n'est pas cumulable avec la bourse du ministère, ni avec la bourse Erasmus.

Montant : 400 € par mois.

11. Occitanie

- [La bourse d'études et de stage sur critères sociaux](#)

Il s'agit d'une aide visant à accompagner financièrement les étudiant.e.s boursier.e.s sur critères sociaux inscrits dans un des établissements d'enseignement supérieur de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée qui envisagent d'effectuer une partie de leur cursus d'études ou un stage en entreprise à l'étranger (hors POM COM, DOM TOM).

Le montant mensuel de la bourse d'études et de stage est de 75€ par semaine pleine de 5 jours ouvrés consécutifs. Il est calculé sur la base des dates figurant sur l'attestation d'inscription émanant de l'établissement étranger ou sur la convention de stage signée par l'établissement d'enseignement supérieur et la structure d'accueil.

Dans l'ex-région Midi Pyrénées, une aide est accordée :

- sur critères sociaux ;
- pour un séjour d'étude quelle que soit la destination (Europe et en dehors)
- elle est d'un montant de 70 € hebdomadaire ;
- pour les stages, c'est une aide forfaitaire qui est proposée aux étudiants : 300 € pour un séjour entre 6 et 11 semaines et 600 € pour un séjour d'au moins trois mois ;
- ces aides ne sont pas cumulables avec la bourse Erasmus.



12. Pays de la Loire

- [Envoléo](#)

Faciliter le départ et l'installation à l'étranger pour une période d'études ou de stage pratique réalisée dans le cadre du cursus dans un établissement de formation ligérien partenaire de la Région sur le dispositif Envoléo.

La durée de mobilité doit être de 10 semaines consécutives minimum.

Sont éligibles les périodes d'études ou de stage professionnalisant à l'international d'une durée minimale de 10 semaines consécutives dans l'organisme d'accueil étranger.

L'étudiant doit :

- être âgé de moins de 28 ans au début de sa mobilité ;
- être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne ;
- être en formation initiale dans un établissement ligérien partenaire l'année universitaire de sa mobilité ;
- être présélectionné par son établissement de formation pour candidater à ce programme ;
- ne pas bénéficier d'une bourse Erasmus+ pour le même projet.

Montant : ce programme offre une aide forfaitaire entre 500 et 1 000 € selon les autres bourses perçues par l'étudiant, elle peut aller jusqu'à 2 000 € pour les étudiants boursiers.

13. Provence-Alpes-Côte d'Azur

- [Le Programme Régional d'Aide à la Mobilité Étudiante \(PRAME\)](#)

Le Programme Régional d'Aide à la Mobilité Étudiante (PRAME) volet Enseignement Supérieur s'adresse aux étudiants inscrits dans les établissements régionaux d'enseignement supérieur qui effectuent un stage à l'étranger dans le cadre de leur cursus de formation.

Montant :

- 125 € par semaine pour les étudiants domiciliés fiscalement en Provence-Alpes-Côte d'Azur (avis d'imposition de l'année 2023 sur les revenus de l'année 2022)



- 100 € par semaine pour les étudiants domiciliés fiscalement hors de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (avis d'imposition de l'année 2023 sur les revenus de l'année 2022)

Pour déposer une demande : <https://aidesformation.maregionsud.fr>

